

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 11.500.000 DINARS
SIEGE SOCIAL: Z.I. BEN AROUS
2013 - BEN AROUS
MF: 863S

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 MAI 2012

L'An Deux Mille Douze et le 24 Mai à 15 Heures, les actionnaires de la Société Anonyme « L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD » au capital de 11.500.000 Dinars divisé en (11.500.000 Actions) de (1 Dinars) l'une, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle à la maison de l'Entreprise les Berges du Lac Tunis, sur convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration, suivant avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne N°51 du 28/04/2012 et dans deux journaux quotidiens ECHOUROUK du 25/04/2012 et LE QUOTIDIEN du 25/04/2012.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire présent ou représenté à l'Assemblée, et qui a été placée en entête du Procès-Verbal.

La séance est ouverte à Quinze Heures, sous la présidence de Monsieur Abdelwaheb KALLEL, Président du conseil de la société.

Mr. Slim MOALLA et Mr. Ali DEBAYA, deux actionnaires présents et acceptant sont nommés scrutateurs. Monsieur Souhail KALLEL est désigné secrétaire de séance.

Les personnes ainsi désignées déclarent accepter les fonctions à elles proposées.

Monsieur Mahmoud ZAHAF a assisté à cette assemblée en sa qualité de commissaire aux comptes.

La feuille de présence permet de constater que 46 actionnaires représentant (6.420.608 A) actions sont présents ou représentés; ce nombre dépassant le 1/3 du capital social, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Président demande à l'Assemblée de lui en donner acte, ce que l'Assemblée Générale reconnaît à l'unanimité.

L'Assemblée Générale constate, en outre, la parfaite validité des convocations à la présente Assemblée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau :

- Un exemplaire des statuts;
- Le Procès-Verbal de la réunion du conseil d'administration du 12/04/2012 ;
- Un exemplaire du JORT N°51 du 28/04/2012 portant avis de convocation;
- Un exemplaire des deux journaux quotidiens ECHOUROUK du 25/04/2012 et LE QUOTIDIEN du 25/04/2012 portant aussi avis de convocation.

Il y joint l'inventaire, les états financiers individuels de la société mère L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD et ceux consolidés du groupe l'Accumulateur Tunisien Assad de l'exercice 2011, le rapport d'activité du Conseil d'Administration, le projet des résolutions ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes et fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux avant la tenue de l'Assemblée, ce que les actionnaires reconnaissent à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle ensuite à l'Assemblée l'ordre du jour suivant, sur lequel elle est appelée à délibérer.

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011;

- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice ;
- 3- Approbation des états financiers de la Société l'Accumulateur Tunisien ASSAD arrêtés au 31/12/2011 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 4- Approbation des états financiers consolidés du groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2011 ;
- 5- Quitus à donner aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats ;
- 7- Ratification de nomination d'un administrateur;
- 8- Fixation des jetons de présence ;
- 9- Questions diverses.

Le Président déclare que l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD est tenu de nommer un co-commissaire aux comptes pour l'exercice 2012.

Le Président donne ensuite la parole au directeur général pour la lecture du rapport du Conseil d'Administration. Monsieur le Commissaire aux Comptes donne aussi lecture de ses rapports.

La discussion générale est ouverte sur les divers rapports présentés.

Après échange de vues et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont alors mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2011 présentant un bénéfice net de 7.413.888,068 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations spéciales signalées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2011 faisant ressortir un résultat bénéficiaire du groupe consolidé s'élevant à 7.468.335,369 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2011 s'élevant à 7.413.888,068 Dinars comme suit :

BENEFICE NET	7.413.888,068
Reprise des reports à nouveau antérieurs.....	10.031.054,245
-PREMIER RELIQUAT	17.444.942,313
- Réserves légales 5% (solde).....	50.000,000
- Réserves pour réinvestissement exonérées.....	500.000,000
. BENEFICE DISPONIBLE	16.894.942,313
- Intérêts statutaires (6% du capital de 11.500.000).....	690.000,000
DEUXIEME RELIQUAT	16.204.942,313
- Super dividendes (0,320 TND par action X 11.500.000).....	3.680.000,000
-Réserve Extraordinaire	10.000.000,000
- Report à nouveau 2011.....	2.524.942,313

Ainsi, les dividendes sont fixés à 0,380 Dinar par action d'une valeur nominale de Un dinar.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le Mardi 12 juin 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée ratifie et approuve la nomination de la société « EVOLIA Holding » en qualité d'administrateur de la société coopté par le conseil d'administration du 11 novembre 2011 pour le reste du mandat du conseil d'administration actuel.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Cent Dix Mille Dinars (110.000,000 TND) au titre de l'exercice 2011

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Walid BOUCHOUCHA expert comptable membre de l'ordre en qualité de co-commissaire aux comptes pour le reste du mandat actuel soit pour l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 Heures.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 11.500.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : Z.I. BEN AROUS
2013 - BEN AROUS
MF : 863S

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 24 MAI 2012

L'An Deux Mille Douze et le 24 Mai à 16 Heures, les actionnaires de la Société Anonyme « L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD » au capital de 11.500.000 Dinars divisé en (11.500.000 Actions) de (1 Dinars) l'une, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à la maison de l'Entreprise les Berges du Lac Tunis, sur convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration, suivant avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne N°51 du 28/04/2012 et dans deux journaux quotidiens ECHOUROUK du 25/04/2012 et LE QUOTIDIEN du 25/04/2012.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire présent ou représenté à l'Assemblée, et qui a été placée en entête du Procès-Verbal.

La séance est ouverte à Seize Heures, sous la présidence de Monsieur Abdelwaheb KALLEL, Président du conseil de la société.

Mr. Slim MOALLA et Mr. Ali DEBAYA, deux actionnaires présents et acceptant sont nommés scrutateurs. Monsieur Souhail KALLEL est désigné secrétaire de séance.

Les personnes ainsi désignées déclarent accepter les fonctions à elles proposées.

Monsieur Mahmoud ZAHAF a assisté à cette assemblée en sa qualité de commissaire aux comptes.

La feuille de présence constate que 50 actionnaires représentant (7.119.007 A) actions sont présents ou représentés; ce nombre dépassant la moitié du capital social, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Président demande à l'Assemblée de lui en donner acte, ce que l'Assemblée Générale reconnaît à l'unanimité.

L'Assemblée Générale constate, en outre, la parfaite validité des convocations à la présente Assemblée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau :

- Un exemplaire des statuts;
- Le Procès-Verbal de la réunion du conseil d'administration du 24/04/2012 ;
- Un exemplaire du JORT N°51 du 28./04/2012 portant avis de convocation;
- Un exemplaire des deux journaux quotidiens ECHOUROUK du 25/04/2012 et LE QUOTIDIEN du 25/04/2012 portant aussi avis de convocation ;
- Le projet de résolutions

Il fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux avant la tenue de l'Assemblée Générale, ce que l'Assemblée reconnaît à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle ensuite à l'Assemblée l'ordre du jour suivant, sur lequel elle est appelée à délibérer.

- 1- Augmentation du capital social par incorporation de réserves ;
- 2- Modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
- 3- Questions diverses.

Le Président donne ensuite la parole au directeur général pour la lecture du rapport du Conseil d'Administration.

La discussion générale est ouverte sur les divers rapports présentés.

Après échange de vues et plus personnes ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont alors mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, décide d'augmenter le capital social de 11.500.000 Dinars à 12.000.000 Dinars par incorporation des réserves d'un montant de 500.000 Dinars provenant d'un compte spécial d'investissement et l'émission de 500.000 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale de un dinar (1DT) chacune à répartir entre les anciens actionnaires et les cessionnaires de droits d'attribution à raison d'une action nouvelle gratuite pour 23 actions anciennes. La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 1^{er} Janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration pour la réalisation de cette augmentation du capital.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Vu la décision d'augmenter le capital social, l'assemblée générale extraordinaire décide par conséquent de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

- le capital social est fixé à DOUZE MILIONS DE DINARS (12.000.000 DT), divisé en DOUZE MILLIONS D' ACTIONS (12.000.000 A) de nominal UN DINAR (1 DT) chacune, toutes nominatives entièrement libérées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 Heures.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

BILAN Après Affectation du résultat

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	2011	2010
		Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	P1	12 000 000,000	11 500 000,000
Réserves	P1	15 951 263,461	5 901 263,461
Autres capitaux propres	P1	311 752,455	497 976,100
Resultats reportés	P1	2 524 942,313	10 031 054,245
Total des capitaux propres avant resultat de l'exerci		30 787 958,229	27 930 293,806
Résultat de l'exercice	P1	0,000	0,000
Total des capitaux propres avant affectation		30 787 958,229	27 930 293,806
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	P2	11 967 124,785	13 303 804,805
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	P3	1 639 452,578	1 345 748,559
Total des passifs non courants		13 606 577,363	14 649 553,364
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	P4	5 988 633,270	5 689 938,788
Autres passifs courants	P5	7 933 570,070	7 296 761,496
Concours banc et autres passifs financiers	P6	25 118 051,177	13 288 964,860
Total des passifs courants		39 040 254,517	26 275 665,144
Total des passifs		52 646 831,880	40 925 218,508
Total des capitaux propres et des passifs		83 434 790,109	68 855 512,314

Tableau des mouvements des capitaux propres de l'Accumulateur Tunisien ASSAD (en Dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves spéciales de réévaluation	Réserves pour réinvest. Exonérés disponibles	Réserves pour réinvest. Exonérés indisponibles	Réserves Extraordinaires	Prime de fusion	Bonis de fusion	Réserves à régime spéciale devenues disponibles	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total
Solde au 31/12/2010 avant affectation du résultat 2010	11 000 000	1 656 000	1 000 000	0	0	137 551		0	2 977 712	497 976	7 521 753	7 209 302	0	32 000 294
Affectation bénéfices 2010 (AGO du 23/05/2011)			100 000		500 000	30 000					6 579 302	-7 209 302		0
Dividendes à verser sur exercice 2010											-4 070 000			-4 070 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves	500 000				-500 000									0
Augmentation de capital par apport nouveau														0
Solde au 31/12/2010 après affectation du résultat 2010	11 500 000	1 656 000	1 100 000	0	0	167 551		0	2 977 712	497 976	10 031 054	0	0	27 930 294
Résultat de l'exercice 2011												7 413 888		7 413 888
Subvention d'investissement - amt subvention										-186 224				-186 224
Solde au 31/12/2011 avant affectation du résultat 2011	11 500 000	1 656 000	1 100 000	0	0	167 551	0	0	2 977 712	311 752	10 031 054	7 413 888	0	35 157 958
Affectation bénéfices 2011 (AGO du 24/05/2012)			50 000		500 000		10 000 000				-3 136 112	-7 413 888		0
Dividendes à verser sur exercice 2011											-4 370 000			-4 370 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves (AGE du 24/05/2012)	500 000				-500 000									0
Augmentation de capital par apport nouveau														0
Solde au 31/12/2011 après affectation du résultat 2011	12 000 000	1 656 000	1 150 000	0	0	167 551	10 000 000	0	2 977 712	311 752	2 524 942	0	0	30 787 958